

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

N° CD-2023-5-2-1

**Séance du** lundi 18 décembre 2023

### **BUDGET PRIMITIF 2024 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à VOGT Victor  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Décide :**

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique de l'Attractivité
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 967 080 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 444 500 €,
  
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique du Tourisme
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 960 476 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 595 500 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 700 000 €,
  
- ❖ de prolonger l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » jusqu'au 30 juin 2024.
  
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique de l'Environnement :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 706 975 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 7 206 000 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 34 680 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 3 710 000 €.

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 4 de la présente délibération
  
- ❖ De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET  
Ludivine

0 non-participation au vote